

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**DEL .48 / 2021**

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 17 Mai ,

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 26

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme LECUREUX Aurore-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-M. AIGUESPARSES Cédric- M. FRELIER Laurent- M. SEIGNOBOS Jean-Luc-M. HERAUD Jean-François.

Procurations : Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. CAMARA Célestin.

M.HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.

.Etaient absents excusés- Mme OLIBE Carole.

**Délibération portant autorisation de recruter des agents saisonniers pour la période d'Eté 2021.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose le besoin de recruter dans la période estivale à venir des saisonniers pour un renfort des services concernés.

**Services concernés :**

services techniques : 2 agents ( grade : adjoint technique ) 1 mois chacun pour les périodes suivantes ( 01/07 au 31/07/2021, et 01/08 au 31/08/2021 )

service administratif : 2 agents ( grade adjoint administratif ) 1 mois chacun pour les périodes suivantes ( 01/07 au 31/07/2021, et 01/08 au 31/08/2021 ),

service police : 1 agent ASVP ( grade : adjoint technique ) 3 mois du 01/07 au 30/09/2021 avec assermentation.

Postes à temps complet pour tous.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux différents grades.

Prévisions budgétaires réalisées sur le budget primitif 2021 au titre des charges de personnel .  
Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer .

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des saisonniers pour la période estivale 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

